

COMMUNE D'ESQUIEZE-SERE
COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt et un mai, le Conseil Municipal de la commune d'ESQUIEZE-SERE, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Patrice VUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 16/05/2014

Etaient présents : Christian BAA-PUYOULET, Marie-Lise BROUEILH, Eliane COULOM-TOYE, Jean-Marc DELLAC, Sandrine DUCOS, Yannick LAFON, Olga MEMAIN, Pierre NADAU, Patrice VUILLAUME, Jacques PLACES.

Absents excusés : Thierry LASSALLE-CARRERE.

Secrétaire de séance : Eliane COULOM-TOYE.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 30 avril 2014 est adopté.

1 - Objet : Validation de la proposition de la Commission d'Appel d'Offres du 15 Mai 2014 pour la remise en état de la voirie communale.

Mr le Maire rappelle à l'assemblée la procédure suivie dans l'appel d'offres pour la remise en état de la voirie communale et, en particulier, l'ouverture des plis du 15 mai 2014.

Les montants relevés à l'ouverture des plis sont de :

- 16 886.99 € HT pour la proposition de la COLAS
- 15 120.00 € HT pour la proposition de la Routière des Pyrénées
- 17 435.00 € HT pour S.B.T.P.
- 19 905.00 € HT pour la proposition de l'Entreprise Malet
- 14 200.00 € HT pour la proposition de l'entreprise ORTEU,

Il fait part au Conseil Municipal des conclusions de la Commission d'Appel d'Offres qui propose de retenir l'entreprise ORTEU qui se trouve être la moins disante.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Vu les conclusions de la Commission d'appel d'offres

Le Conseil Municipal :

- Accepte, à l'unanimité des présents, la proposition de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer la remise en état de la voirie communale à l'entreprise ORTEU.
- Charge Mr le Maire de notifier cette décision à l'entreprise ORTEU et l'autorise à signer toutes les pièces du marché,

Ces travaux de goudronnage seront effectués sur les zones suivantes : montée pyrénées soleil, église de sère, ainsi que le rebouchage de trous sur l'ensemble de la commune.

2- Contrat Unique d'Insertion

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux dégâts causés par la crue du 18 juin 2013, la région prend exceptionnellement en charge les Contrats Uniques d'Insertion au taux de 90% pour 35 heures hebdomadaire. Il précise qu'il serait intéressant pour la commune de bénéficier de ce type de contrat afin d'effectuer les travaux nécessaires à la remise en état des terrains dégradés par les crues.

Les agents recrutés assureront des fonctions d'adjoint technique de 2^{ème} classe, pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures pour 6 mois. La rémunération des agents sera calculée au taux horaire de 9.53 €. Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement des agents et habilité à ce titre à conclure les contrats d'engagement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- Autorise Monsieur le Maire à signer deux contrats CUI pour une durée de 6 mois.

3 - Questions diverses.

Michèle ABOUHAFS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mme Michèle ABOUHAFS pourrait bénéficier d'un avancement de l'échelle 3 à l'échelle 4, avec effet rétroactif au 1^{er} février 2014. L'ensemble des membres présent est favorable à cette proposition.

Régie de l'Ardiden

Monsieur le Maire, Président de la Régie, informe le Conseil Municipal que le budget 2014 de la régie a été voté en déséquilibre. En effet, le déficit de fonctionnement s'élève à plus de 900 000 € auxquels il faut ajouter une subvention des communes de 1.9M€. Face à cette situation, les élus du conseil de Régie ont décidé d'alerter les services de l'Etat, de s'engager dans un plan de redressement et de ne pas poursuivre les pratiques précédentes qui consistaient à dissimuler les déficits en proposant des recettes non sincères.

Travaux crues

Le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion a eu lieu avec les services du Sivom du Pays Toy chargés des travaux, pour faire le bilan des travaux restant à effectuer qui s'articuleront de la façon suivante :

- Travaux d'abaissement de risque 2014 : ils se dérouleront à partir du mois de juin et seront effectués à l'aval du pont d'Esterre et l'aval du pont de Luz. Ces travaux sont destinés à assurer une protection avant les travaux définitifs qui se dérouleront en 2015.
- Travaux d'assainissement : un raccordement en provenance de la vallée de Barèges et récupérant au passage la rive droite du bastan (quartier du Soula) viendra se raccorder sur le réseau de la commune d'Esquièze. Il est question également de raccorder la commune de Sassis, mais ce point fera l'objet d'une étude de la part des services de l'Etat.

Rythmes scolaires

La commission chargée des affaires scolaires étudie les différentes possibilités et doit rencontrer la commune de Luz pour étudier les relations de partenariat. Le choix fera l'objet d'une réunion avec les parents et les professeurs avant les vacances scolaires d'été.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.